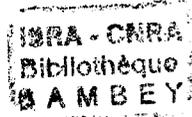


CA 930028
E 721
GAY



LE COMMERCE INFORMEL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE SENEGALAISE:

CAS DES CEREALES TRADITIONNELLES ET DE L'ARACHIDE

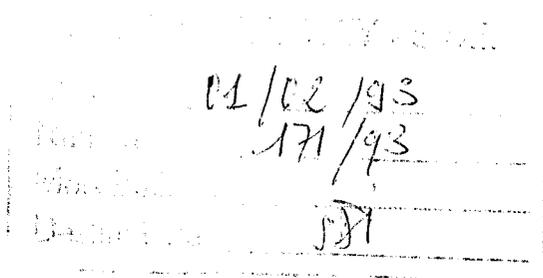
Par

Matar GAYE

Institut Sénégalais de Recherches Agricoles

Secteur Centre-Sud, B.P 199, Kaolack

Communication à la Conférence sur l'intégration des marchés agricoles
en Afrique de l'Ouest organisée par l'IFPRI et l'ISRA
du 2 au 4 Décembre 1992 au Sénégal.



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION
2. LES OPERATEURS COMMERCIAUX ET LA LIBERALISATION DU MARCHE CEREALIER
3. CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES DU MARCHE
4. TRANSFERTS DES PRODUITS ?ANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS
5. STRUCTURE, DETERMINANTS ET IMPACT DES COU?S D'INTERVENTION
6. CONCLUSION

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1: Structure des coûts directs par type ce produit
- Tableau 2: Marges brutes moyennes pour les céréales et l'arachide
- Tableau 3: Coûts et marges unitaires pour le mil selon les axes
- Tableau 4: Coûts et marges unitaires pour l'arachide selon les axes
- Tableau 5: Structure ces coûts selon les axes pour le mil
- Tableau 6: Structure des coûts selon les axes pour l'arachide

1. INTRODUCTION

L'intégration économique, les espaces commerciaux et le développement des échanges tant débattus dans l'actualité doivent se matérialiser d'abord à l'échelle des entités nationales. Pour ce qui concerne le secteur agricole en particulier, il s'agit d'instaurer un cadre propice au transfert des surplus dans l'espace comme dans le temps. Une politique conséquente en la matière ne peut se fonder que sur une bonne connaissance des systèmes commerciaux notamment sous l'angle des paramètres qui conditionnent leur fonctionnement. Au Sénégal, la commercialisation des produits agricoles constitue une importante branche d'activités du secteur informel. Les céréales et l'arachide qui sont les principales cultures du pays y occupent une place de choix.

L'analyse que nous nous proposons ici consiste essentiellement à cerner le mécanisme des transferts et surtout à identifier les facteurs qui déterminent les coûts d'intervention et à mettre en évidence leur impact sur les activités commerciales. Les données proviennent d'investigations impliquant 142 commerçants à travers 19 marchés dont 17 dans le bassin arachidier et 2 en territoire Gambien le long de la frontière.

2.. LES OPERATEURS COMMERCIAUX ET LA LIBERALISATION DU MARCHE CEREAALIER

Le commerce constitue la profession principale de 92% des opérateurs de l'échantillon. Si l'on considère le principal domaine d'intervention de chaque opérateur, les céréales traditionnelles à savoir le mil, le sorgho et le maïs viennent en tête dans 92% des cas. En confrontant la spécialité actuelle de chaque commerçant avec celle qu'il avait 4 se; débuts dans le métier, on observe un certain glissement vers les céréales traditionnelles. Au niveau de l'échantillon, celles-ci ne concernaient que 52% des opérateurs contre 92% à présent. Parmi ceux qui ont commencé avec les céréales, plus de 94% sont restés tandis que 48 autres opérateurs soit le tiers de l'échantillon ont changé de spécialité pour les rejoindre. Ce glissement s'est opéré surtout aux dépens des produits manufacturés. La question se pose de savoir dans quelle mesure le phénomène peut être lié à la libéralisation du marché céréalier décidée par les pouvoirs publics en 1985. On note que 30% des commerçants sont entrés dans le circuit des céréales après la libéralisation et parmi eux, 62% ne faisaient pas le commerce auparavant. Par ailleurs, si l'on considère tous ceux qui sont devenus commerçants à partir de 1986, 89% se sont spécialisés dans les céréales dont la libéralisation du marché a donc eu un impact certain. A l'opposé, plus d'un quart des commerçants n'ont jamais inclut l'arachide dans leurs activités alors que les investigations ont eu lieu dans le bassin arachidier. Cela résulte du fait que le commerce arachidier a toujours été étroitement réglementé par l'Etat qui contrôle l'essentiel de la collecte primaire. Toutefois, la place du secteur informel n'est pas marginale et concerne essentiellement les graines décortiquées.

Cela s'explique entre autres causes par le fait que la circulation sous cette forme a toujours été moins soumise aux contraintes réglementaires.

Sur l'ensemble des 142 commerçants de notre échantillon, 63 soit 44% ne sont pas inscrits au registre du commerce et par conséquent ne sont pas officiellement reconnus. Pour ce qui concerne les autres papiers à l'échelon supérieur-, 22 individus ont la carte de commerçant contre 3 pour la carte ci' importateur-exportateur . Son nombre de nos interlocuteurs sont d'avis que tous ces papiers administratifs sont devenus inutiles parce que ne donnant plus de privilège spécial avec la libéralisation du marché céréalier.

3. CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES DU MARCHÉ

Le marché informel des céréales et de l'arachide se caractérise par une forte atomicité de l'offre primaire très dispersée dans l'espace et relativement étalée dans le temps. Ses deux aspects impliquent respectivement que la collecte présente des contraintes réelles et que la commercialisation n'est pas aussi saisonnière que la production.

Les commerçants qui s'approvisionnent auprès des producteurs représentent 78,5 p.100 de l'échantillon et cela implique une forte compétition au niveau des marchés de collecte. Ceux qui opèrent directement entre les producteurs et les consommateurs ce représentent que 3,5 p.100, d'où l'importance des intermédiaires dans le circuit commercial. Il s'agit d'une conséquence logique de l'atomicité et de la dispersion de l'offre primaire mentionnées plus haut.

Le marché connaît également une certaine dynamique évolutive liée à différents facteurs. Ils se traduisent par quelques fluctuations saisonnières et surtout par une importante variabilité inter-annuelle découlant du caractère aléatoire de la production. Celle-ci tend à perdre sa dualité opposant les cultures de subsistance destinées à l'auto-consommation et les cultures de rente destinées à la vente. En effet, avec le phénomène d'urbanisation rapide, les villes deviennent de plus en plus des pôles de demande pour les produits de la campagne, ce qui favorise leur pénétration progressive dans l'économie marchande. Par ailleurs, les changements géo-climatiques qui ont bouleversé le milieu naturel font que le nord du pays est chroniquement déficitaire tandis que l'épicentre de la production glisse vers le sud. Cette "distanciation" entre l'offre et la demande signifie à elle seule que l'échange est devenu par la force des choses une nécessité. La prolifération des marchés ruraux hebdomadaires a eu un impact très décisif particulièrement dans la centralisation et la collecte de l'offre.

4. TRANSFERTS DES PRODUITS DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS

Les transferts dans l'espace constituent un volet essentiel de l'intervention des opérateurs privés dans le marché des céréales et de l'arachide. En règle générale, les flux vont du Centre-Sud du bassin arachidier vers le Nord et l'Ouest du pays. Pour le mil, les commerçants impliqués dans les transferts sur longues distances prennent surtout la direction nord. La plupart de ceux qui empruntent cet axe s'approvisionnent dans les marchés situés à l'Est (NDioté, Dioly, Kaffrine). Quant à la destination ouest) elle est principalement desservie à partir de s marchés du Sud (NDiba, Porokhane, Passy, etc.). Les flux entre marchés ruraux vont généralement des zones enclavées vers les axes routiers. Par contre, il n'y a pratiquement pas d'activités sur les axes inter-urbains locaux. Selon les témoignages, le rôle transit des villes situées en zone de production a été sensiblement bouleversé par le système d'information que l'Etat a mis en place au sujet des prix et de la disponibilité des produits sur les principaux marchés.

La seule frontière traversée par les grands axes identifiés est celle de la Gambie. Les flux à sens unique vont de la Gambie vers le Sénégal pour les céréales comme pour l'arachide et ce sont les commerçants sénégalais qui vont chercher les produits. Sur les marchés frontaliers, les collecteurs Gambiens ne peuvent pas les concurrencer en raison d'une forte préférence pour le franc CFA, ce qui n'a pas manqué de jouer sur le sens des flux.

Deux marchés Gambiens situés sur la frontière ont été ciblés dans nos enquêtes à savoir Farafénié et Keur Pathé. Ils sont fréquentés par 3%

des commerçants de l'échantillon. Le premier est physiquement très accessible parce que situé sur la route goudronnée Kaolack-Banjul à trafic assez dense. En revanche, elle est étroitement surveillée de façon permanente par les forces de l'ordre. A l'opposé, Keur Pathé est une frontière de brousse avec une surveillance moins sévère mais on ne peut y accéder que par des pistes très difficiles. Malgré cela, nous constatons que l'essentiel des flux provenant de la Gambie partent de ce marché. Les contraintes d'accès physiques semblent donc moins dissuasives que celles liées au contrôle par les forces de l'ordre. Toutefois, quand l'opportunité de transactions est évidente, les stratégies ne manquent pas pour contourner la barrière du contrôle. C'est ainsi que dans le cas de Farafénié, un marché jumeau se tenant le même jour fut créé de l'autre côté de la frontière, juste à deux km. Ce marché localisé à Médina Sabakh présente des spécificités qui confirment son caractère tout à fait artificiel. C'est le seul où les transactions ne portent pratiquement que sur les produits agricoles et il ne débute qu'à partir du moment où les charrettes parties à Farafénié commencent à rentrer avec leurs cargaisons.

S'agissant des transferts dans le temps, ils sont plus marqués pour le mil aussi bien en terme de quantité, de durée que du nombre de commerçants impliqués. Toutefois, la plus longue curée de stockage volontaire au cours des deux dernières années n'a pas dépassé une semaine dans 36% des cas pour le mil et 30% pour l'arachide. En règle générale, le stockage involontaire est plus fréquemment observé pour les céréales. Quant à l'arachide, l'opportunité de spéculation est plus réelle et raisonnée de la demande de semences à la veille de l'hivernage. La demande est plus uniformément répartie dans le temps pour les

céréales, réduisant ainsi les opportunités de spéculation. Le stockage volontaire de longue durée se fait le plus souvent en prévision de pénurie et la tentation est plus forte lorsque les récoltes sont mauvaises. Par ailleurs, "arrivée des nouvelles récoltes sur le **marché** entraî **ne** toujours des difficultés d'écoulement d'éventuels reliquats. Selon les témoignages de nombreux interlocuteurs, l'année 1985-86 est chargée de souvenirs car avec le "boom" céréalier qui résultait d'une pénurie de semences d'arachide, beaucoup de commerçants ont constitué de grands stocks qu'ils ont fini par écouler à perte. Cette malheureuse expérience qui ne sera pas vite oubliée suscite une certaine réserve en matière de stockage. Le dilemme pose est: que plus les récoltes sont abondantes, moins les commerçants sont incités à stocker de grandes quantités. Par ailleurs, lorsque pour une raison ou **une autre** le marché n'absorbe pas toute l'offre émanant, des producteurs en année d'abondance, ces derniers tendent à réduire leurs superficies de la saison suivante. Tout cela met en exergue le caractère délicat de la régulation inter-annuelle du marché domestique si l'on raisonne uniquement à l'échelle de l'espace national.

5. STRUCTURE, DETERMINANTS ET IMPACT DES COUTS D'INTERVENTION

Si l'on considère l'ensemble des charges directes supportées par les opérateurs dans le cadre du commerce des produits agricoles, les chiffres obtenus sur toute la période de suivi donne la structure suivante:

- Transport	52%
- Manutention	18.5%
- Commissions	11.3%
- Taxes	9%

- Conditionnement 3.4%
- Divers 5.8%

Le transport constitue donc la principale composante des coûts d'intervention. A ce propos, l'utilisation de véhicules personnels n'a été observée que dans deux cas.

Les commissions se composent de la rémunération souvent à l'amiable des aides et accompagnateurs qui rendent divers services notamment au niveau de la collecte.

Concernant les taxes, celles qui sont payées sur une base annuelle (patente) ne sont pas incluses. L'enveloppe globale de la patente dont les commerçants interrogés sont redevables équivaut à 5.5 fois la somme des autres taxes supportées au cours des trois mois de suivi. Cependant, les magasins dont la taille et l'emplacement semblent déterminer le montant de la patente ne sont pas exclusivement utilisés pour le commerce des céréales et de l'arachide, ce qui pose un problème d'imputation. La structure des coûts directs par type de produit se résume dans le tableau suivant.:

Tableau 1: Structure des coûts directs par type de produit

	Céréales	Arachide
Transport	52.7%	56.6%
Manutention	19.5%	21.5%
Commissions	12.4%	2.7%
Taxes	9.2%	12.4%
Conditionnement	2.4%	2.6%
Divers	3.8%	4.2%
Total	100%	100%

Source: Calculs à partir des données d'enquête

Pour les céréales comme pour l'arachide, la place largement prépondérante du transport, reste maintenue. Le caractère dispersé de

l'offre primaire qui nécessite un système de collecte itinérant et l'importance des transferts dans l'espace sont les principaux facteurs explicatifs. Les difficultés soulignées ont surtout trait à la disponibilité du service. Celle-ci obéit à certains paramètres dont la demande au niveau des secteurs concurrents. Sur ce plan, la période d'intenses activités pour les céréales et l'arachide coïncide avec celle de l'évacuation des récoltes arachidières vers les huileries. Le trajet à vide effectué par les camions vers les lieux de chargement ne peut être mis à profit pour la simple raison que toutes les huileries sont situées en zone urbaine et les camions ne sont libres que quand ils vont vers les campagnes.

Les commissions s'avèrent assez spécifiques aux céréales pour des raisons liées entre autre à la forte concurrence entre les collecteurs. Ces derniers recrutent des rabatteurs locaux dans les principaux marchés hebdomadaires fréquentés. Leur rôle consiste surtout à intercepter les charrettes quand elles transportent des céréales pour les diriger vers leur "patron". Ils ciblent surtout les vendeurs qui ont d'assez grandes quantités, ce qui est exceptionnel pour l'arachide décortiquée. Par ailleurs, la concurrence dans la collecte de ce produit est moins forte à cause du plus petit nombre de commerçants impliqués.

Les taxes sur lesquelles nous reviendrons sont étroitement liées aux mouvements des produits dans l'espace. Quant, aux **charges** diverses, il y a celles relatives au **stockage** constitués par les frais de **gardiennage** et les **coûts** d'utilisation d'infrastructures louées dans les marchés de collecte pour stocker provisoirement. Ce **stockage provisoire** résulte en partie de l'atomicité caractéristique de l'offre.

Il est surtout pratiqué lorsque les flux émanant des producteurs se réduisent. Dans pareille situation, les commerçants n'arrivent en général à collecter suffisamment qu'après avoir visité plusieurs marchés. Le tarif en vigueur est de 25 F/sac indépendamment de la durée.

En raison de leur très forte mobilité, les commerçants ne peuvent pas toujours se déplacer avec leurs propres instruments de pesage. Des droits d'usage sur place sont payés à raison de 25 F/quintal pour la bascule tandis la balance est louée à 200 F la journée. Enfin, les frais de séjour dans les marchés constituent le dernier élément des coûts divers et il s'agit surtout de la restauration.

En dehors du transport, la rubrique qui accuse le plus de variation selon que le produit est mouvementé ou non est celle des taxes. En effet, les transferts se font en grande partie vers les centres urbains où des taxes municipales sont payées à l'entrée.

On constate que pour toutes les céréales, ceux qui font le transfert dans l'espace obtiennent des gains nettement plus élevés. Quant à l'arachide, il s'avère que dans l'ensemble la vente sur le lieu d'achat est plus rentable, les marges nettes correspondantes étant plus élevées. Ce résultat est en concordance avec la corrélation négative signalée auparavant entre la marge brute et la distance de transfert. Il s'agit plus d'une logique que d'un paradoxe dans la mesure où les transferts se font en général vers les villes alors que la demande pour l'arachide émane surtout du monde paysan. Tandis que les bonnes graines sont utilisables comme semences, les écarts servent dans la cuisine, notamment chez les populations moins aisées, ce qui accentue le caractère rural de la demande. Toutefois, les données ont été

collectées à une période où les paysans préparent l'hivernage, ce qui a pu avoir une incidence sur les résultats.

L'incidence des facteurs de coûts se manifestent concrètement dans la formation des marges commerciales. Puisque le transport, est la principale composante des charges, il y'a lieu de faire la distinction entre les ventes sur lieux d'achat et celles réalisées après transfert dans l'espace. Les marges brutes moyennes calculées pour les céréales et l'arachide sont les suivantes:

Tableau 2: Marges brutes moyennes pour les céréales et l'arachide (FCFA/kg)

	Mil	Sorgho	Maïs	Arachide "bonnes graines"	Arachide "écarts"
Ventes sur lieux d'achat	3,94	3	5,33	2,45	5,72
Vente hors lieux d'achat	5,43	15,6	11,92	13,5	2,69

Source: Calculs à partir des données de l'enquête

L'ampleur des différences entre les deux types de marges est surtout déterminée par les distances moyennes de transfert nettement plus grandes pour le sorgho, ce qui se reflète sur les chiffres. La régression linéaire simple avec la marge brute en FCFA/kg comme variable dépendante et la distance en km comme variable explicative donne un "R carré" ajusté de 0.64 avec une droite de pente égale à 0.034. Ainsi, pour un transfert sur 100 km, on peut s'attendre à ce que le coût de revient augmente de 3.4 F/kg. En ce qui concerne l'arachide, la corrélation entre marge brute et distance de transfert n'est pas statistiquement significative et la droite de régression affiche une pente plutôt négative pour la catégorie "écarts".

S'agissant du stockage volontaire durable, les coefficients de corrélation linéaire suivants sont obtenus entre marges brutes en FCFA/kg et durée de stockage en jours.

- Mil	0.47
Mais	0.45
- Arachide	0.44

Le petit nombre d'observations n'autorise pas le calcul pour le sorgho. Dans l'ensemble, la relation entre marge brute et durée de stockage est assez faible. Ce dernier facteur n'explique environ que 20% de la variabilité des marges toujours dans le cas du stockage volontaire durable.

Les axes empruntés par les commerçants constituent aussi un facteur de variabilité des coûts et des marges. Les transferts effectivement enregistrés au cours de la période de suivi ont été réalisés selon quatre grandes modalités en fonction des itinéraires. On peut ainsi distinguer les mouvements entre marchés ruraux dans les zones de production, les transferts vers les villes locales (Kaolack, Kaffrine, Nioko), vers l'Ouest (Thiès, Bargny, Dakar) et vers le nord (Touba, Dahra, Louga).

Tableau 3: Coûts et marges unitaires pour le miel selon les axes

	Transferts entre marchés ruraux	Transferts vers l'Ouest	Transferts vers le Nord
Quantités totales (tonnes)	79,92	76	220
Distances moyennes (Km)	16,6	242	280
Prix moyens d'achat	72,02	74,46	76,02
Prix moyens de vente	75,06	84,70	89,26
Marges brutes (CFA/Kg)	2,97	10,24	10,23
Transport	1,486	4,042	0,509
Manutention	0,546	0,469	0,730
Commissions	0,011	0,691	0,616
Conditionnement	0,210	0,910	0,019
Taxes	0,005	2,172	0,252
Trans généraux	0,024	0,057	0,031
Divers	0,055	0,208	0,132
Coûts totaux	2,372	7,553	5,329
Marges nettes en CFA/Kg	0,598	2,587	4,901
Marges nettes en % du prix de revient	0,80	3,27	6,25
Nombre d'observations	37	5	12

Source: Calculs à partir des données de l'enquête

Tableau 4: Coûts et marges unitaires pour l'arachide "bonnes graines" selon les axes

	Transferts entre marchés ruraux	Transferts vers les villes locales	Transferts vers l'Ouest
Quantités totales (tonnes)	7,72	6,98	7,21
Distances moyennes (km)	8	13	130
Prix moyens d'achat	147,13	144,03	160
Prix moyens de vente	157	148	163
Marges brutes (CFA/Kg)	9,82	3,94	26
Transport	0,866	0,686	6,129
Manutention	0,196	0,590	0,928
Commissions	0	0,374	0,222
Conditionnement	0,015	0	0
Taxes	0	0,318	0,106
Frais généraux	0,042	0,072	0,112
Divers	0,001	0,035	0,603
Coûts totaux	1,119	3,936	11,100
Marges nettes en CFA/Kg	8,701	0,004	14,892
Marges nettes en % du prix de revient	5,86	négligeable	8,70
Nombre d'observations	15	5	5

Source: Calculs à partir des données de l'enquête

Tableau 5: Structure des coûts selon les axes pour le ml

	Transferts entre marchés ruraux	Transferts vers l'Ouest	Transferts vers le Nord
Transport	63%	60,5%	66,23%
Manutention	23%	6,8%	14%
Commissions	0,5%	3,3%	11,65%
Conditionnement	3,2%	0,1%	0,05%
Taxes	1,5%	29,3%	4,72%
Frais généraux	1%	0,5%	1%
Divers	2,2%	2,7%	2,0%
Total	100%	100%	100%

Source: Tableau 4

Tableau 6: Structure des coûts selon les axes pour l'arachide "bonnes graines"

	Transferts entre marchés ruraux	Transferts vers les villes locales	Transferts vers l'Ouest
Transport	77,3%	66%	55,2%
Manutention	17,5%	15%	2,9%
Commission	0%	0%	2%
Conditionnement	1,4%	0%	0%
Taxes	0%	8%	26%
Frais généraux	0,7%	1,9%	1%
Divers	0,1%	0,1%	5,4%
Total	100%	100%	100%

Source: Tableau 5

Le mil est surtout acheminé vers le nord qui a absorbé 57% des quantités mouvementées tandis que la direction ouest en a drainé 19.6%. L'examen des coûts révèle que les grands différences se situent en particulier au niveau du transport et des taxes.

Le transport du mil entre marchés ruraux revient en moyenne à 96,5 F par tonne/km. Sur les grands distances, les chiffres sont respectivement de 16,6 F pour ceux qui vont vers l'Ouest et 15,3 F sur l'axe nord. Les facteurs de différences sont essentiellement la nature des routes et l'échelle des activités vue à travers les quantités par opération et les distances de transfert. Le transport entre marchés ruraux se fait généralement par piste et avec des véhicules moins lourds dont les tarifs sont plus élevés. Par contre, sur les longues distances, on a plutôt des routes bitumées et des camions. Le facteur échelle apparaît lorsqu'on fait la confrontation entre les quantités transférées et le nombre d'opérations correspondantes ainsi que les distances. Cela donne une moyenne d'environ deux tonnes sur 15,5 km pour les mouvements entre marchés ruraux. Quant aux axes ouest et nord, on a respectivement 15 et 18 tonnes sur 242 et 230 km.

Pour ce qui concerne l'arachide, les tarifs moyens par tonne/km sont de 108 F entre marchés ruraux, 53 F vers les villes locales et 47 F sur l'axe ouest. S'agissant de l'échelle des opérations, on a respectivement 0,5 tonnes sur 8 km, 1,4 tonnes sur 49 km et 1,4 tonnes sur 130 km.

On note au passage que pour le mil comme pour l'arachide, les frais de conditionnement sont beaucoup plus élevés chez les commerçants qui opèrent entre marchés ruraux alors que la situation contraire s'applique aux commissions. Cela caractérise non pas les axes mais les commerçants eux-mêmes. En fait, les mouvements sur courtes distances sont surtout effectués par les collecteurs achetant au détail, ce qui les oblige à se procurer les sacs par la suite. Contrairement aux grossistes qui ont un certain statut social, ils ne dédaignent pas de faire eux-mêmes certains travaux, ce qui explique leurs coûts plus faibles pour la manutention et les commissions.

A propos de taxes, on note l'existence de grandes disparités dans l'espace. Pour le mil, les moyennes par kg sont presque dans le rapport de 1 à 9 entre les axes nord et ouest. Les commerçants qui transportent le mil vers le nord obtiennent des profits presque deux fois plus élevés que ceux de leurs homologues desservant l'ouest pour des marges brutes identiques. Les disparités dans la taxe municipale particulièrement lourde à Bargny expliquent 60% des différences entre les deux axes au niveau des coûts unitaires totaux.

6. CONCLUSION

L'intervention des opérateurs privés dans le commerce des produits de l'agriculture Sénégalaise a largement été stimulée par les mesures de libéralisation prises en 1985 dans le cadre de la Nouvelle Politique Agricole. Le transfert des produits vers les centres urbains et le nord du pays constitue un aspect fondamental de leurs activités. Cela explique la part largement dominante des frais de transport dans la structure des coûts. Quant aux charges d'origine institutionnelle, elles découlent de la réglementation officielle qui se trouve doublée d'un volet parallèle officieux. Cette catégorie de charges recèle de grandes disparités qui faussent les lois de la compétition. La concurrence est sans entrave au niveau des marchés de collecte dont l'entrée est pratiquement libre. Elle est par contre sensiblement biaisée en aval du fait des distorsions relatives aux taxes sur les produits movimentés. Ces taxes sont très variables non seulement d'une région à l'autre et d'une ville à l'autre, mais aussi d'un commerçant à l'autre. Le cas de Bargny a favorisé des pratiques irrégulières qui font que pour l'approvisionnement du même marché dakarais, la pression fiscale qui se répercute sur les coûts peut passer du simple au double selon les individus. Quant aux disparités régionales, elles conduisent à l'inondation des marchés où la taxation est plus clémente. La grande différence observée entre les axes nord et ouest en ce qui concerne aussi bien le nombre d'intervenants que le volume et la rentabilité de leurs opérations constitue un indice éloquent.

En règle générale, le stockage commercial durable est une pratique relativement limitée. Il s'agit d'une entreprise à haut risque surtout

lorsque les récoltes sont abondantes. Les stratégies sont dictées non seulement par la contrainte de rotation rapide qu'impose le capital financier limité mais aussi par la prudence quant aux anticipations concernant le marché futur. La dépréciation automatique liée au cycle des récoltes est une donnée qui pèse sur les comportements en matière de stockage à moyen terme. Ainsi, le rôle des opérateurs privés dans les compensations entre surplus et déficits est plus effectif par rapport à l'espace que par rapport au temps. Cet état de fait donne à lui seul tout son sens au concept d'espace commercial pour l'agriculture qui s'offre comme une base naturelle d'intégration des marchés.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Badiane, Ousmane. 1991. *Transaction Costs in Agriculture: Impact on marketing, trade and food security in West Africa*. International Food Policy Research Institute, Washington, D. C. (Mimeo)
- Gaye, Matar. 1981. *Les cultures céréalières dans le bassin arachidier: Motivations et contraintes chez les producteurs*. Institut Sénégalais de Recherches Agricoles, Document de Travail.
- Eleni, Z. G. Madhi n. 1991. *Transfer costs of cereals marketing in Mali: Implications for Mali's regional trade in West Africa*. Masters Thesis, Michigan State University, Department of Agricultural Economics.
- Newman, B. M., Sow, P.A., and NDoye, O. 1988. *Insécurité alimentaire, objectifs gouvernementaux, organisation et performances de marchés céréaliers: Le cas de Sénégal*. MSU International Development Papers, Reprint No. 245.
- Cuedraogo, I. and NDoye, O. 1988. *Les marges et coûts de commercialisation des céréales dans le bassin arachidier*. Institut Sénégalais de Recherches Agricoles.